DOCUMENTS

SUB

LA FAMILLE DES JUSSIEU.

L'illustration scientifique des Jussieu dont notre ville est à bon droit si fière, avait laissé les titres nobiliaires de cette famille presque dans l'ombre, j'allais peut-être dire, dans l'oubli. La gloire des Bernard, des Laurent suffisait à cette race d'élite; être fils ou neveu de ces hommes célèbres suffisait à l'ambition des savants et des poètes qui continuent l'éclat de ce nom. La nouvelle loi sur les titres de noblesse vient d'obliger un Jussieu, employé du Gouvernement, à prouver qu'il a droit à cette particule à laquelle il n'attachait peut-être qu'une importance secondaire, mais qu'il a dû désendre pour la laisser à ses ensants. La devise de cette maison, Pius atavis, lui traçait son devoir. Il avait reçu un héritage, non de priviléges, mais de dignité et d'estime, il fallait le conserver intact et tel qu'il le tenait de ses pères ; il fallait prouver, devant la justice, que ces hommes illustres dont il descendait avaient été nobles par le sang avant de l'être par la science. Un hasard heureux a fait passer entre nos mains la requête adressée par M. Antoine-Alexis de Jussieu, archiviste du département de la Charente, à M. le Président du Tribunal civil de Lyon. Cette pièce importante sera bientôt du domaine public. Nous nous empressons de la publier comme document historique, comme un renseignement précieux pour les biographes futurs C'est l'histoire abrégée et rapide de cette maison qui a donné cing membres à l'Institut et deux au Conseil d'État. Il nous semble qu'on ne pouvait plaider une noble cause avec plus de convenance et de bonheur.